

Vous êtes nombreux à être interrogés par vos administrés en cette période de restrictions de circulation liées à la lutte contre le COVID-19 sur les règles qui prévalent en matière de sorties/déplacements, de gestion des déchets, de la santé, des réunions familiales, etc.

Nous vous informons que le gouvernement a créé une page spéciale, simple, pratique, complète et pédagogique disponible à l'adresse <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> rassemblant toutes les informations utiles, notamment dans la rubrique "questions/réponses", qui vous permettront de leur répondre sans délai.